

Commune de la Roquette sur Siagne (06)
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet d'extension du Camping Saint-Louis et l'étude d'impact réalisée

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'extension du Camping Saint-Louis et l'étude d'impact réalisée situé 2160 avenue de la République 06550 La Roquette sur Siagne

L'enquête publique se déroulera du 3 avril 2023 au 3 mai 2023 inclus, soit 31 jours.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'Hôtel de Ville 630 chemin de la Commune 06550 La Roquette sur Siagne.

Madame Barbara JURAMIE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- lundi 3 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h
- vendredi 14 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h
- mardi 25 avril 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h
- mercredi 3 mai 2023 de 8h à 12h et de 13h à 16h

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposées à la Mairie du 3 avril 2023 au 3 mai 2023 aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, située, 630 Chemin de la Commune, 06550 La Roquette-sur-Siagne, à savoir : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

Chacun(e) pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de La Roquette sur Siagne, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, 630 Chemin de la Commune, 06550 La Roquette-sur-Siagne

Ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@laroquettesursiagne.com

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale ou électronique à l'adresse de la mairie, les courriers ou courriels doivent arriver au plus tard le 3 mai 2023 à 16h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.laroquettesursiagne.com/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.laroquettesursiagne.com/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Roquette sur Siagne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le maire de La Roquette sur Siagne, à l'adresse de la mairie.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes;
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

À l'issue de l'enquête publique, le projet pourra être modifié pour tenir compte des observations formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le projet d'extension et son étude d'impact ont été soumis à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale, ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage, sont intégrés au dossier d'enquête publique.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de La Roquette sur Siagne auprès du service urbanisme – Mme Estelle MASSOT - urbanisme@laroquettesursiagne.com